

LE 1^{er} JUIN APPROCHE

Changement de régime

Nous profitons de ce communiqué pour vous rappeler que le 1^{er} juin est l'une des deux dates auxquelles **un changement du régime de base au régime élargi ou du régime élargi au régime de base est permis sans preuve d'assurabilité**. Les adhérentes et adhérents qui désirent changer de régime doivent en faire la demande au Bureau des assurances collectives en utilisant le formulaire *Modification à l'assurance santé* que l'on retrouve sur les sites Web suivants :

- www.spul.ulaval.ca/services-aux-membre/prevoyances-collectives/
- www.rh.ulaval.ca/webdav/site/rh/shared/documents/doccommun/assurances_collectives/ac_profs_meds_dents_rfp_maitres/ac_mod_assmal_enseignant.pdf

Les formulaires doivent parvenir au Bureau des assurances collectives, à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 1^{er} juin 2012.

Bureau des assurances collectives
Local 5600
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

Nous vous rappelons que les adhérentes et adhérents doivent maintenir le régime élargi pendant trois ans avant de pouvoir transférer au régime de base.

Changement de protection

De plus, nous souhaitons vous rappeler que vous pouvez changer de statut de protection (individuelle, monoparentale ou familiale) seulement le 1^{er} juin ou le 1^{er} décembre de chaque année, sauf si un des événements ci-dessous se produit, auxquels cas, le changement se fait le jour même de l'événement si la demande parvient à l'assureur dans les 31 jours qui suivent la date de l'événement :

1. mariage;
2. début d'admissibilité d'un conjoint ou d'une conjointe;
3. décès d'un conjoint ou d'une conjointe;
4. naissance ou adoption d'un enfant à charge;
5. décès d'un enfant à charge;
6. fin d'admissibilité d'une personne à charge;
7. lorsque le conjoint ou la conjointe acquiert ou perd le droit d'adhérer au régime collectif de son employeur.



Nouvelle brochure

La brochure explicative portant sur les contrats d'assurance santé et assurance vie a été mise à jour afin de refléter les modifications mises en place lors du renouvellement du 1^{er} décembre 2011. La plus récente version de cette brochure remplace les versions antérieures. Elle peut être consultée et téléchargée sur les sites Web suivants.

- www.spul.ulaval.ca/services-aux-membre/prevoyances-collectives/
- www.rh.ulaval.ca/webdav/site/rh/shared/documents/doccommun/assurances_collectives/ac_profs_meds_dents_rfp_maitres/5185_E800_fr_br_2011.pdf

Les membres du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) :

Marc Desgagné, président
Claude Bazin
Nicolas Bouchard-Martel

Ghislain Léveillé
Danielle Malenfant